



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-171

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**Autorisation de stationnement stand sucré / le 19 juin 2026
Fête de la musique**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir des accidents à l'occasion de la fête de la musique organisée par la ville d'Isbergues le 19 juin 2026,

ARRETE

Article 1^{er}: La circulation et le stationnement de tous véhicules, à l'exception d'un stand sucré appartenant à Monsieur SOUIN seront interdits le samedi 19 juin 2026 de 17H à minuit dans la rue reliant la rue Le Châtelier et la rue Cense Balque (face au parc du kiosque)

Article 2 : Les panneaux réglementaires seront mis en place par les services techniques de la ville.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **11 MAI 2026**

Le Maire,




David THELLIER

Publié le **11 MAI 2026**